



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 26 septembre 2023, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Installation du conseil municipal,
- Élection du Maire et des adjoints.

Fait à Bourth, le 19 septembre 2023

Le Maire empêché,

La 1^{ère} adjointe au Maire



Géraldine DUISUTIER